



L'ACUPUNCTURE?

LA SITUATION DE L'ACUPUNCTURE AU QUÉBEC

Les Québécois découvrent l'acupuncture au Pavillon de la Chine lors de l'exposition universelle de Montréal: Expo 67. Quelques acupuncteurs, dont Oscar Wexu, roumain formé en France, et des Asiatiques, décident de pratiquer l'acupuncture. Une école privée d'acupuncture se fonde en 1971 suivie de plusieurs autres d'où l'émergence de nombreuses associations d'acupuncture. Dès lors, le Parlement du Québec décide le 14 décembre 1977 de la reconnaître. Mais par contre, par son amendement à la loi médicale (Loi 25, article 20), il laisse le soin à la Corporation professionnelle des médecins du Québec (CPMQ) de réglementer l'acupuncture.

La CPMQ produit le 26 juin 1985 son « Règlement sur l'exercice de l'acupuncture par les non-médecins ». Elle prépare les examens d'acupuncture et propose une formation collégiale seulement pour cette pratique, (présentement donnée au Cégep Rosemont).

Le 4 juillet 1990, un règlement vient amender le règlement précédent en vue de permettre à l'Office des professions d'étudier la demande de création d'une Corporation des acupuncteurs. À ce sujet, l'Office fait ses recommandations au Parlement du Québec en juillet 1992. En corollaire de la création de la Corporation des acupuncteurs et acupuntrices du Québec, un programme de formation universitaire en acupuncture est projeté. L'Université du Québec à Trois-Rivières s'y intéresse.

Le 17 juin 1994, le Parlement du Québec vote la Loi 34 qui permet la création d'une corporation d'acupuncture. L'Ordre des acupuncteurs du Québec est en fonction depuis le 1er juillet 1995.

Les nombreuses associations d'acupuncture fondées par les différents groupes d'acupuncteurs se sont finalement regroupées en une seule, le 3 juin 2000.

(Chronique publicitaire)



Christiane Rainville

B. Sc., Ac.

Membre de l'Ordre
des acupuncteurs
du Québec

**Approche globale
30 ans d'expérience**

**65, rue Bowen Sud
Sherbrooke
819 563-4520**